

# COMMUNE DE LUBERSAC



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI DU 31 MARS 2021

----

### COMPTE-RENDU

---

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le mercredi 31 mars 2021 à 20 h 30 dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Lubersac.

Date de convocation : 24 mars 2021.

Étaient présents : ANTIN Philippe, BERTRAND-LAFEUILLE Agnès, BEYLIE Sylvie, BORIE-POUGET Annie, COLOMBEAU Jean-Louis, FIOR Chantal, GONZALEZ Philippe, LACHENAUD Claude, LASCAUX Marine, LERY Hélène, MAZEAUD Michel, MOULIN Jean-Marie, PERRIER-PEYRAT Chantal, ROUGERIE Laurent, SOL Christian, SAGEAUD Vincent, SOULLIER Hélène.

Étaient représentées : AUDRERIE Pascale (pouvoir à H. SOULLIER), DEMARTY Gaëlle (pouvoir à V. SAGEAUD).

---

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Hélène SOULLIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Jean-Christophe MONTEIL, comptable public de Lubersac, pour sa présence à cette séance budgétaire.

Il est fait, ensuite, lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1<sup>ER</sup> février 2021 qui, après avoir été mis au vote, est approuvé à l'unanimité. Puis, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1. COMPTES DE GESTION 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Les comptes administratifs de l'année 2020 pour chacun des 4 budgets sont présentés et détaillés par Nadège JAYOUT, Directrice des services.

Une synthèse, incluant la présentation des propositions pour le budget 2021, est présentée ci-dessous.

- Pour le budget principal :

F O N C T I O N N E M E N T  I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
	Charges à caractère général	544 916,53	515 383,81	889 943,97	Remboursement charges personnel	106 563,94	107 869,27	60 000,00
	Charges de personnel	821 513,78	804 434,15	972 000,00	Produits des services	53 112,72	37 624,70	36 150,00
	Atténuation de produits	59 833,00	57 981,00	80 000,00	Impôts et taxes	1 678 030,19	1 703 835,21	1 606 861,45
	Charges de gestion courante	142 001,58	118 692,39	294 760,81	Dotations et subventions	456 156,68	447 284,42	447 405,00
	Charges financières	14 207,07	5 887,42	4 000,00	Autres produits de gestion courante	94 101,95	83 682,77	63 000,00
	Charges exceptionnelles	0,00	2 652,22	5 000,00	Produits financiers	12 351,20	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	Produits exceptionnels	32 306,00	502,60	500,00
	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 582 471,96</b>	<b>1 505 030,99</b>	<b>2 245 704,78</b>	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 432 622,68</b>	<b>2 380 798,97</b>	<b>2 213 916,45</b>
Amortissement	84 384,20	7 227,60	4 832,10	Amortissement	31 761,20	3 305,00	0,00	
Virement à la section d'investissement			1 081 770,74	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>438 621,02</b>	<b>770 195,70</b>	<b>1 118 391,17</b>	
Cumul des dépenses	1 666 856,16	1 512 258,59	3 332 307,62	Cumul des recettes	2 903 004,90	3 154 299,67	3 332 307,62	
DEPENSES				RECETTES				
Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	105 800,00	Subventions d'investissement	317 541,50	182 884,76	288 620,34	
Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	78 900,00	Vente biens	0,00	3 707,60	0,00	
Immobilisations corporelles	204 311,86	98 297,51	445 000,00	Emprunt	0,00	0,00	100 000,00	
Immobilisations en cours	592 473,25	466 615,28	1 091 962,45	FCTVA	98 988,77	96 209,82	125 000,00	
Capital de la dette	351 362,36	137 576,09	72 000,00	Taxe d'aménagement	7 565,03	3 353,29	5 000,00	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 148 147,47</b>	<b>702 488,88</b>	<b>1 793 662,45</b>	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>424 095,30</b>	<b>286 155,47</b>	<b>518 620,34</b>	
Amortissement	31 761,20	3 305,00	0,00	Amortissement	53 248,00	3 520,00	4 832,10	
<b>Déficit reporté</b>	<b>607 096,79</b>	<b>385 045,27</b>	<b>335 210,64</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>924 616,89</b>	<b>465 953,04</b>	<b>523 649,91</b>	
				Virement de la section de fonctionnement			1 081 770,74	
Cumul des dépenses	1 787 005,46	1 090 839,15	2 128 873,09	Cumul des recettes	1 401 960,19	755 628,51	2 128 873,09	

- Pour le budget annexe du camping :

F O N C T I O N N E M E N T  I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
	Charges à caractère général	73 855,72	38 716,65	76 400,00	Entrées campings nu + locations directes	109 392,69	122 573,64	70 000,00
	Charges de personnel	53 483,20	51 664,83	60 000,00	Revenus des immeubles	89 852,46	8 392,05	4 000,00
	Autres charges de gestion	2 584,40	705,47	5 000,00	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	1 743,11	791,21	538,00	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	0,00	78 725,24
	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00				
	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>131 666,43</b>	<b>91 878,16</b>	<b>141 938,00</b>	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>199 245,15</b>	<b>130 965,69</b>	<b>152 725,24</b>
	Amortissements	82 018,22	80 429,85	79 692,88	Amortissements	36 452,00	36 452,00	36 452,00
	Virement à la section d'investissement			0,00				
<b>Résultat reporté</b>				<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>15 331,46</b>	<b>37 343,96</b>	<b>32 453,64</b>	
Cumul des dépenses	213 684,65	172 308,01	221 630,88	Cumul des recettes	251 028,61		221 630,88	
DEPENSES				RECETTES				
Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	
Remboursement d'emprunt	15 980,11	5 957,82	6 211,03	Subventions	0,00	0,00	57 000,00	
Travaux	28 150,00	5 340,62	152 298,26	Emprunt	0,00	0,00	0,00	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>44 130,11</b>	<b>11 298,44</b>	<b>158 509,29</b>	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 000,00</b>	
				Amortissements	82 018,22	80 429,85	79 692,88	
Amortissements	36 452,00	36 452,00	36 452,00	Virement de la section de fonctionnement			0,00	
<b>Déficit reporté</b>				<b>Affectation du résultat</b>	<b>24 152,89</b>	<b>25 589,00</b>	<b>58 268,41</b>	
Cumul des dépenses	80 582,11	47 750,44	194 961,29	Cumul des recettes	106 171,11	106 018,85	194 961,29	

- Pour le budget Loisissement 3<sup>ème</sup> tranche :

F O N C T I O N N E M E N T  I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
	Charges de gestion courante (65888)	0,00	0,00	2,00	Vente de lots (7015)	0,00	0,00	31 050,00
	Charges financières (66111)	10 637,55	10 228,43	9 802,34	Variation en cours			
	Achat matériel équipements travaux (605)	0,00	0,00	1 000,00	Versement commune (7552)	0,00	0,00	232 012,76
	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>10 637,55</b>	<b>10 228,43</b>	<b>10 804,34</b>	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>263 062,76</b>
	Variation des stocks de terrains aménagés (71355)	0,00	0,00	263 062,76	Variation des en-cours de production de biens (7133)	10 637,55	10 228,43	10 804,34
	Cumul des dépenses	10 637,55	10 228,43	273 867,10	Cumul des recettes	10 637,55	10 228,43	273 867,10
	DEPENSES				RECETTES			
	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Capital de l'emprunt	9 858,17	10 267,29	10 693,38	Travaux en cours (3355)	0,00	0,00	263 062,76	
Travaux en cours								
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 858,17</b>	<b>10 267,29</b>	<b>10 693,38</b>	<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>263 062,76</b>	
Opérations ordre	10 637,55	10 228,43	10 804,34	Intégration des stocks	0,00	0,00	0,00	
<b>Déficit reporté</b>	<b>200 573,60</b>	<b>221 069,32</b>	<b>241 565,04</b>					
Cumul des dépenses	221 069,32	241 565,04	263 062,76	Cumul des recettes	0,00	0,00	263 062,76	

**- Pour le budget annexe CCAS :**

F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES			RECETTES				
	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021
	6232 - Fêtes et cérémonies	946,40	235,20	12 000,00	7031 - Concessions et redevances funéraires	352,46	390,58	400,00
	6561 - Secours d'urgence	0,00	0,00	1 000,00	7474 - Participation budget commune au CCAS	3 674,22	0,00	12 535,57
	6568 - Autres charges de gestion courante -Autres secours	155,00	42,01	5 000,00				
	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 101,40</b>	<b>277,21</b>	<b>18 000,00</b>	<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>4 026,68</b>	<b>390,58</b>	<b>12 935,57</b>
					Excédent reporté	2 025,78	4 951,06	5 064,43
	Cumul des dépenses	1 101,40	277,21	18 000,00	Cumul des recettes	6 052,46	5 341,64	18 000,00

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et de ses trois budgets annexes, mis au vote par Hélène SOULLIER sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de gestion pour l'année 2020 qui constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur sont également approuvés à l'unanimité.

**- Analyse financière du compte administratif 2020**

En 2020, les recettes de fonctionnement de la commune de Lubersac poursuivent leur diminution (- 9 000 €) alors que les recettes fiscales affichent une belle dynamique (+ 25 000 €), ce sont les dotations de l'Etat qui, à nouveau, baissent (- 9 000 €) ainsi que les autres recettes de la collectivité (- 25 000 €) qui ont été impactées par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 (facturation des repas à la cantine et locations des salles communales en diminution).

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont été parfaitement maîtrisées avec un gain de 73 000 € grâce à une forte diminution des charges à caractère général (- 30 000 €), la poursuite de la baisse des charges de personnel (- 18 000 €) et une diminution des autres charges de gestion courante (- 23 000 €) en raison de l'activité des associations mises en sommeil durant la crise sanitaire.

L'autofinancement brut (909 000 €) est affecté prioritairement au remboursement de la dette qui est à un niveau très bas (136 000 €). La dette de la commune, sur le budget principal, est de 349 237 € soit 154 € / habitant (moyenne départementale : 986 € / habitant). Reste un autofinancement net positif à 773 000 €.

Dans cette année de renouvellement de l'équipe municipale doublée par la crise sanitaire, les dépenses d'investissement ont baissé même si elles restent au niveau moyen des 5 dernières années (565 000 €). Les travaux ont, essentiellement, concerné la réfection de la toiture de l'abattoir, la réfection de la voirie communale, la rénovation et la mise en accessibilité de la mairie et des dépenses d'équipement pour les services techniques.

Les recettes d'investissement sont élevées à la fois grâce au retour du Fonds de Compensation de la TVA (100 000 €) et aux subventions obtenues sur les projets. La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2020.

Ainsi, la commune dégageait fin 2020 une capacité de financement de 461 000 € correspondant à son fond de roulement.

Ces excellents résultats financiers ont été soulignés par Jean-Christophe Monteil qui constate une gestion rigoureuse avec la particularité d'un taux de financement des investissements par la CAF nette de 130 % ce qui est tout-à-fait remarquable.

## 2. BUDGETS PRIMITIFS POUR L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2020,  
Vu les projets des budgets primitifs 2021 présentés (cf ci-dessus),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve les budgets suivants.

- Pour le budget principal de la commune :
  - Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 332 307,62 €.
  - Dépenses et recettes d'investissement : 2 128 873,09 €.
  
- Pour le budget annexe du camping :
  - Dépenses et recettes de fonctionnement : 221 630,88 €.
  - Dépenses et recettes d'investissement : 194 961,29 €.
  
- Pour le budget annexe du C.C.A.S. :
  - Dépenses et recettes de fonctionnement : 18 000 €.
  
- Pour le budget annexe du lotissement :
  - Dépenses et recettes de fonctionnement : 273 867,10 €.
  - Dépenses et recettes d'investissement : 263 062,76 €.

### ▪ Vote des subventions aux associations

Concernant le vote des subventions aux associations, il est décidé de reconduire la même enveloppe que celle qui était inscrite au budget 2020.

Néanmoins, le versement des subventions se fera sur la base d'un dossier de demande de subventions argumenté avec la présentation d'un projet associatif et un bilan financier.

### ▪ Priorités du budget 2021

Le budget prévisionnel pour l'année 2021 présente plusieurs ambitions :

1. La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement à la fois au niveau des charges à caractère général et au niveau des charges du personnel.
  
2. Une année de relance des investissements communaux : programmés à hauteur de plus d'1 700 000 €, ils concernent le démarrage de projets structurants portés par la municipalité sur la nouvelle mandature.

Parmi ces projets :

> Des acquisitions immobilières : point de départ de l'objectif de revitalisation du centre-bourg, dans le contexte de la labélisation récente de Lubersac "Petite Ville de demain",

> L'accueil de nouvelles populations en centre-bourg par la réhabilitation de logements communaux actuellement vacants,

> L'aménagement durable d'espaces publics : embellissement de plusieurs parcs municipaux pour donner un "poumon vert" au centre-bourg en y créant/recréant de nouveaux espaces identitaires,

> L'attention portée aux projets de rénovation / maîtrise énergétique : changement du mode de chauffage obsolète de la mairie et remplacement de l'éclairage public du centre-bourg énergivore avec une nouvelle politique d'éclairage,

> Le maintien des services à la population : une attention particulière portée au groupe scolaire avec l'aménagement d'un préau et le démarrage de la réfection des deux cours de récréation.

> Le lancement d'études prospectives : un schéma directeur des eaux pluviales, un Plan Local d'Urbanisme, une étude prospective sur l'offre marchande.

> Enfin, l'attention portée à l'aménagement rural avec un programme de voirie toujours conséquent.

3. Un recours limité à l'emprunt sur 2021 pour assurer le financement des investissements au regard de l'excellente trésorerie de la commune de Lubersac.

4. Une progression maîtrisée des taux d'imposition.

### 3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après débats et échanges de vues,

Etant entendu que le taux de la taxe d'habitation est gelé par la loi jusqu'en 2023,

Considérant que le taux 2021 de taxe foncière sur les propriétés bâties doit intégrer le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (21,35 %),

Concernant la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, Monsieur le Maire propose plusieurs scénarii soit un maintien des taux 2020 soit une évolution de 1 % soit une évolution de 2 %.

Après vote, les résultats suivants sont proclamés :

- Nombre de votants : 19
- Exprimés : 19
  - Pour un maintien des taux 2020 : 0
  - Pour + 1 % : 13
  - Pour + 2 % : 6.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres décide des taux d'imposition 2021 suivants :

	Taux 2020	Bases 2021	Taux 2021	Produit 2021
Taxe foncière (bâti)	16,90 %	2 629 000	38,63 % *	1 015 582 €
Taxe foncière (non bâti)	61,21 %	143 700	61,81 %	88 820 €

\* dont taux départemental 21,35 %.

### 4. PARTICIPATION AUX DEPENSES DE LA FDEE DE LA CORREZE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la participation de la commune de Lubersac à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDEE) de la Corrèze s'élève à 5 988,48 € pour l'année 2021.

En application de l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de cet impôt ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE de la Corrèze (participation fiscalisée) ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la participation de 5 988,48 € versée à la FDEE de la Corrèze au titre de l'année 2021 et il opte pour l'inscription au budget 2021 de cette participation.

## 5. MODALITES D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée 2013 la commune de Lubersac a mis en place la réforme des rythmes scolaires (conformément au décret Peillon) : 24 heures d'enseignements étalées sur une semaine de 4,5 jours avec 3 heures par semaine d'activités périscolaires organisées par la commune.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, paru au Journal officiel du 28 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a donné la possibilité aux communes de revenir à une semaine de 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dès la rentrée 2017.

C'est ce choix qu'a opéré la commune de Lubersac dans sa séance du 5 juillet 2017. Cette autorisation de dérogation arrive à échéance au terme de cette année scolaire 2020 / 2021.

Considérant que le conseil d'école est favorable au maintien de cette organisation sur une semaine de 8 demi-journées, Monsieur le Maire propose de solliciter le renouvellement de cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable au maintien de la dérogation visant à organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées à compter de la rentrée scolaire 2021 / 2022.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à LUBERSAC, le 6 avril 2021

**Le Secrétaire de séance,**

Mme Hélène SOULLIER



**Le Maire,**

M. Philippe GONZALEZ

